



Consigne Permanente

A l'attention des agents du service logistique sécurité et de la société de gardiennage SINAPS :

Dans le cadre de l'accueil sur site de **Personnes à Mobilité Réduite (PMR)**, il s'agira pour le ou les agents la prenant en charge de :

- Contacter le service/bureau dans lequel elle souhaite se rendre
- Déverrouiller les ascenseurs, ou prêter un badge le cas échéant

Concernant les agents SINAPS, présents sur site le week-end et lors des fermetures, la procédure reste similaire.

Je rappelle qu'en cas d'évacuation, les Personnes à Mobilité Réduites sont prioritaires et seront prises en charge par les équipes d'intervention, et mises en sécurité dans l'attente des secours extérieurs (chaque étape disposant d'espace d'attente sécurisé, si nécessaire)



Denis Pélou
SINAPS
[Signature]